



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 19 mars 2024

Presse – Actualités

- [Dépense publique : la France donne la priorité aux retraites et à la santé – Les Echos](#)
- [Grève du 19 mars : la fonction publique se mobilise pour réclamer des hausses de salaire – Le Monde](#)
- [Qu'est-ce que l'union des marchés de capitaux, que Bruno Le Maire veut relancer pour l'Europe? – Le Figaro](#)
- [La réforme des rémunérations des hauts fonctionnaires transposée à l'hospitalière et à la territoriale – Acteurs Publics](#)
- [« La Chine deviendra-t-elle vraiment la première puissance économique mondiale ? » - Le Monde](#)
- [La réforme de l'assurance santé des fonctionnaires patine – Les Echos](#)

ARTICLES DE PRESSE

Dépense publique : la France donne la priorité aux retraites et à la santé – Les Echos

L'Hexagone dépense plus que la moyenne européenne dans quasiment tous les domaines, selon une étude du site Fipeco. Il donne la priorité aux retraites et à la santé, au détriment de l'éducation et de la sécurité intérieure. Alors que le gouvernement recherche 20 milliards d'économies pour 2025, Emmanuel Macron a toutefois fermé la porte à toute mesure sur les pensions.

En [pleine tournée promotionnelle pour « La voie française »](#), son livre programme en vue de l'élection présidentielle de 2027, Bruno Le Maire répète ces jours-ci dans tous les médias possibles qu'il faut « remplacer l'Etat-providence par l'Etat protecteur ». Pour le ministre de l'Economie, « le temps des choix est venu » sur la dépense publique. Est-il prêt à en assumer toutes les conséquences politiques ?

Une étude publiée ce mardi par le site spécialisé Fipeco vient décortiquer les spécificités de la dépense publique de la France par rapport à ses voisins européens, en mettant en évidence le poids des retraites. Une priorité donnée de fait aux pensions au détriment d'autres dépenses pour l'éducation et la sécurité intérieure notamment. « La France dépense plus que ses voisins quasiment partout. Néanmoins, au vu de leur importance, les pensions de retraite sont le premier poste qui demande des mesures d'économies », juge François Ecalte, ancien magistrat à la Cour des comptes et créateur du site Fipeco.

Spécificité française

Pour parvenir à ces conclusions, l'étude s'est penchée sur la publication récente d'Eurostat qui ventile la dépense publique par grands secteurs pour tous les pays européens. Premier constat : la crise sanitaire n'a pas remis en cause le leadership hexagonal. « Les dépenses publiques de la France représentaient 58,3 % du PIB en 2022 contre une moyenne de 49,6 % dans l'Union européenne », rappelle la note. L'Allemagne se positionne à la moyenne européenne, les Pays-Bas sont très en retrait (43,5 %) tandis que seule l'Italie nous talonne (56,1 %).

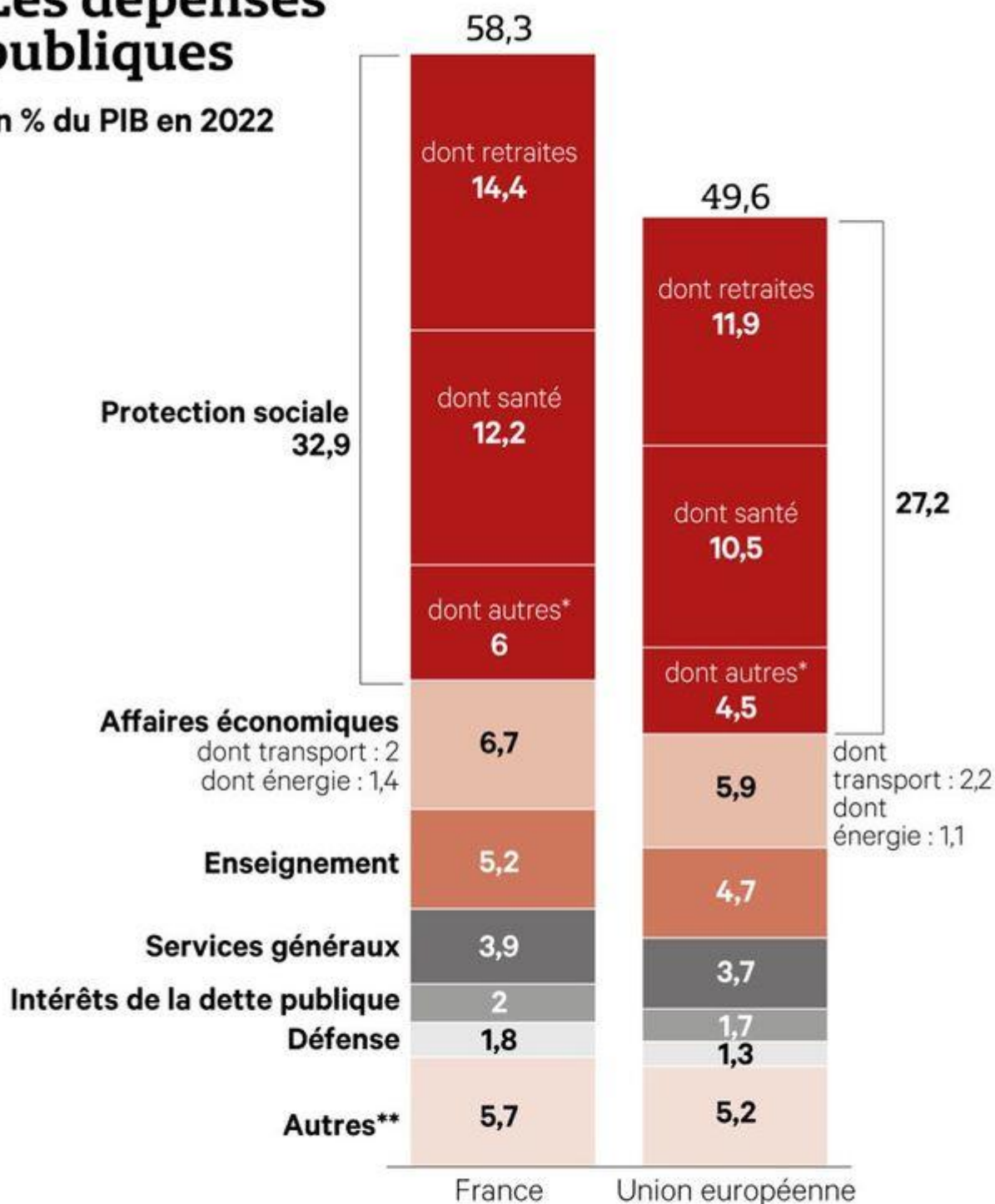
Cette spécificité française s'applique à quasiment tous les domaines de l'action publique. « Le poids des dépenses publiques, en pourcentage du PIB, est plus élevé

en France que dans l'Union européenne pour toutes les fonctions à l'exception des transports, de la sécurité intérieure et de la justice », décrit l'étude.

Quelques postes sont toutefois encore mieux traités que les autres. En premier lieu les retraites, pour qui sont consacrées des sommes représentant 14,4 % du PIB, soit un montant supérieur de 2,5 points de PIB à la moyenne européenne. La santé surnage également (12,2 % du PIB contre 10,5 %) tout comme le chômage (1,7 % contre 1,2 %). Tout agrégée, la protection sociale représente 32,9 % du PIB, contre 27,2 % au niveau européen.

Les dépenses publiques

En % du PIB en 2022



*Famille, chômage, exclusion sociale et aides personnelles au logement.

**Sécurité intérieure et justice, loisirs et culture, aides à la pierre et équipement collectifs, protection de l'environnement, recherche fondamentale

SOURCES : FIPECO, EUROSTAT

Les priorités françaises

Si elle dépense beaucoup partout, la France donne toutefois la priorité à des dépenses par rapport à d'autres. L'étude Fipeco montre ainsi que les retraites représentent 24,7 % du total des dépenses, contre 23,9 % en Europe. D'autres postes n'ont pas à se plaindre, comme le logement (3,5 % du total contre 2,6 % en Europe), l'environnement (1,9 % contre 1,6 %) et la défense (3,1 % contre 2,6 %).

D'autres missions sont moins chanceuses. « Cette priorisation, par rapport à celle des autres pays, s'est faite au détriment de l'enseignement, de la recherche, des transports, de la sécurité intérieure et des fonctions support », pour lesquelles la France dépense moins que ses voisins, rappelle la note. Sur l'éducation (9 % des dépenses en France), la comparaison est cruelle avec les Pays-Bas (11,6 %). La recherche accuse un retard de 0,6 point de PIB par rapport à la moyenne européenne.

Les retraites dans le viseur

Quelles conclusions tirer de cet état de lieux, alors que [le gouvernement cherche 20 milliards d'économies pour son budget 2025](#) ? Il paraît difficile d'avoir des résultats tangibles sans poser la question des retraites. « Un point de sous-indexation sur les pensions, cela représente 3 milliards d'euros d'économies. Cela peut être justifié car le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de la population », estime François Ecalle.

Problème : [Emmanuel Macron ne veut pas en entendre parler](#), alors que son électorat affiche une chevelure de plus en plus grise. « En comparaison, faire des économies sur la santé paraît bien plus compliqué à mettre en oeuvre car cela demande des réformes profondes et pas seulement paramétriques », relève l'ancien magistrat à la Cour des comptes.

L'illusion de « l'administration administrante »

Les aides aux entreprises méritent sans doute d'être scrutées, alors qu'elles s'inscrivent dans un poste (les affaires économiques) où la France dépense plus que ses voisins. « Le crédit impôt recherche avait été justifié à sa création par le fait que le taux d'imposition sur les sociétés était plus élevé en France. Sur 7 milliards de dépenses, il y a sans doute 1 ou 2 milliards d'économies à faire », juge François Ecalle.

En revanche, ceux qui assurent - comme chez LR - que la solution aux déficits réside dans une attaque contre « l'administration administrante » risquent d'être déçus puisque la France dépense moins pour ses « fonctions support » que la moyenne européenne. « On peut faire des économies, mais ça ne sera pas miraculeux », prévient le fondateur de Fipeco.

Renaud Honoré

* * *

Grève du 19 mars : la fonction publique se mobilise pour réclamer des hausses de salaire – Le Monde

L'intersyndicale défile unie, mardi 19 mars, pour défendre les 5,7 millions d'agents des trois versants de la fonction publique. C'est dans l'éducation nationale que les perturbations devraient être les plus fortes.

Les syndicats de fonctionnaires font pression sur le gouvernement. Huit organisations d'agents – Confédération générale du travail (CGT), Force ouvrière (FO), Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC), Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP), Fédération syndicale unitaire (FSU), Solidaires et Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) – appellent à la grève, mardi 19 mars, dans les trois versants de la fonction publique, pour une augmentation urgente des rémunérations.

Une forte mobilisation est attendue par les organisateurs, avec une centaine de cortèges prévus dans toute la France. Si aucun chiffre n'a encore été communiqué, les perturbations les plus fortes devraient concerner l'éducation nationale, dont le personnel s'est déjà mobilisé le 1^{er} février (47 % de professeurs en collège et lycée étaient grévistes, selon les syndicats).

A Paris, la plupart des secrétaires généraux et présidents des organisations de salariés seront présents dans le défilé. [Un an après les manifestations contre la réforme des retraites](#) du printemps 2023, la photo de Marylise Léon (CFDT), Sophie Binet (CGT), Frédéric Souillot (FO), François Hommeril (CFE-CGC), Laurent Escure (UNSA), Benoît Teste (FSU) et Murielle Guilbert (Solidaires) à nouveau réunis risque de raviver quelques souvenirs.

« Une année blanche »

Cette fois-ci, l'intersyndicale ne concerne que la fonction publique, et elle est rassemblée pour réclamer des hausses de rémunération pour les quelque 5,7 millions d'agents. Les syndicats dénoncent notamment l'absence de mesure en 2024, après les deux augmentations de la valeur du point d'indice de 2022 (+ 3,5 %) et 2023 (+ 1,5 %).

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques se défend en mettant en avant l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à la totalité des agents le 1^{er} janvier. Une mesure annoncée en juin 2023, qui ne concerne donc pas 2024, selon les syndicats. « C'est

malhonnête d'utiliser cette disposition pour dire que les rémunérations augmentent en 2024 », lance Luc Farré, numéro un de l'UNSA-fonction publique.

Pour le secrétaire général de la FSU, Benoît Teste, les augmentations de 2022 et 2023 « *ont été complètement absorbées, voire plus, par l'inflation* », de l'ordre de 10 % sur deux ans. « *Et si l'inflation ralentit, elle est toujours à 3 %* », ajoute-t-il, ce qui nécessite de « *compenser, et vite* ». « *Une année blanche en 2024 va encore accroître la différence entre les salaires du privé et du public* », souligne Céline Verzeletti, coresponsable de l'Union fédérale des syndicats de l'Etat-CGT.

Pour rappel, dans une note publiée en octobre 2023, l'Institut national de la statistique et des études économiques avait calculé que la rémunération des salariés du privé a augmenté deux fois plus vite que celle des fonctionnaires entre 2011 et 2021 (0,4 % en moyenne par an contre 0,2 %). « *Aujourd'hui, 10 % des fonctionnaires gagnent moins de 1 508 euros net par mois, des mesures pour le pouvoir d'achat sont nécessaires et urgentes* », observe la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, Mylène Jacquot.

Négociations salariales annuelles

Les syndicats demandent donc l'ouverture de négociations immédiates. « *On veut autre chose qu'un rendez-vous salarial unilatéral, mais de vraies négociations* », fait savoir Mylène Jacquot, qui regrette « *le poids de Bercy dans les discussions* ». En cette période de restrictions budgétaires, avec des coupes de 10 milliards d'euros dans le budget 2024 – [et de 20 milliards en 2025](#) –, le gouvernement a clairement indiqué qu'il ne comptait pas mettre la main à la poche. Jeudi 14 mars, une première réunion de « diagnostic de l'évolution des rémunérations » a tourné court. Juste le temps pour les syndicats de lire une déclaration commune avant de quitter la salle.

Les représentants des agents mettent notamment en cause le document – que *Le Monde* a consulté – transmis par le ministère avant le rendez-vous. Il y est mis en avant une « *progression du pouvoir d'achat des agents de 20,8 % à 34,2 % selon les versants* », entre 2014 et 2024, en se basant sur la rémunération nette moyenne des agents, critère qui intègre les évolutions de carrière. « *Le ministre doit accepter qu'un diagnostic partagé s'établisse sur la multiplicité des indicateurs, et sûrement pas en utilisant uniquement la rémunération moyenne, qui est l'indicateur le plus contesté* », répond Mylène Jacquot.

Le ministre de la fonction publique a par ailleurs déjà annoncé des dispositions pour les rémunérations, mais pour 2025. Stanislas Guerini souhaite mettre en place des négociations salariales annuelles, sur le modèle des négociations annuelles obligatoires qui ont lieu dans le privé. Des discussions doivent se dérouler en mai et juin à ce sujet. « *C'est bien d'ouvrir des discussions pour 2025, mais quelle négociation peut avoir lieu dans ce contexte ?* », s'interroge Christian Grolier, secrétaire général de FO-Fonctionnaires. « *Parler de 2025 sans rien annoncer pour 2024, ça montre bien qu'on sera sur une année blanche* », déplore Céline Verzeletti.

Les syndicats ont d'ores et déjà prévu de se réunir à nouveau, la première semaine d'avril, pour évoquer les suites à donner au mouvement si le gouvernement reste inflexible après la journée de mardi.

[Thibaud Métais](#)

Qu'est-ce que l'union des marchés de capitaux, que Bruno Le Maire veut relancer pour l'Europe? – Le Figaro

Le ministre de l'Économie, en déplacement à Berlin lundi et mardi, veut rovoquer un sursaut face au «risque de déclasserement économique de l'Europe».

À l'approche des élections européennes, le thème d'un risque de décrochage économique du Vieux Continent, par rapport à la Chine ou aux États-Unis, s'impose peu à peu dans l'esprit des proeuropéens, dans l'espoir de contrer la dérive dénoncée à l'envi par les partis eurosceptiques. En filigrane de ce constat, un consensus émerge pour pointer la faiblesse du secteur financier européen en regard de l'immensité des projets à financer: transitions climatique et numérique ou réarmement militaire. Selon la Commission européenne, l'Europe a besoin de 620 milliards d'euros par an d'investissements dans la transition climatique et de 125 milliards d'euros pour le numérique. En face, 370 milliards d'euros d'épargne excédentaire en 2023 dorment sur les comptes, livrets et autres assurances-vie des ménages européens. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire voudrait frapper les esprits avec un symbole fort: la création d'un produit d'épargne paneuropéen, d'ici à la fin de l'année.

Un dossier enlisé depuis des années

Il a fait le déplacement à Berlin, lundi et mardi pour, malgré les nombreux différends bilatéraux, reprendre l'initiative avec son homologue libéral Christian Lindner. Après l'accord conclu *in extremis* à la fin 2023 sur les règles budgétaires de la zone euro, la priorité du moment est d'avancer sur le dossier enlisé depuis des années de l'union des marchés de capitaux. Les deux hommes avaient déjà signé dès septembre 2023 une tribune commune dans le *Financial Times* sur ce sujet.

Si le marché unique, né de la volonté de Jacques Delors, s'est concrétisé pour la libre circulation des marchandises et des personnes, c'est encore loin d'être une réalité pour les flux financiers. À la différence des États-Unis, le marché européen reste très fragmenté en autant de pays. Cela l'empêche de rivaliser avec eux, mais aussi à mobiliser efficacement le trésor caché de l'épargne des Européens au service de la croissance du continent.

Résultat, quand de jeunes entreprises comme la licorne Mistral AI cherche à lever plusieurs dizaines ou centaines de millions d'euros, ce sont des fonds américains qui répondent. Et, ironie du sort, ce sont les retraités américains qui toucheront, via leurs fonds de pension, les dividendes futurs de ces pépites.

Avancer sans attendre l'unanimité

Bruno Le Maire a ressorti le dossier au début de l'année, confié une mission à l'ancien gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, et décidé de mobiliser les alliés

européens motivés pour avancer avec lui, sans attendre une hypothétique unanimité. Car les réticences sont nombreuses: droits des faillites disparates, souveraineté en termes de supervision... En Eurogroupe, la semaine dernière, les ministres ont demandé à la Commission d'avancer sur le dossier. Les dirigeants européens devraient à leur tour se prononcer lors de leur sommet, à Bruxelles, vendredi. L'impulsion est là, mais les projets devront attendre après les élections européennes, la mise en place d'un nouvel exécutif bruxellois. Parmi les chantiers, il faudra travailler à la création de fonds de capital-risque vraiment européens, créer un registre unifié des sociétés cotées en Bourse afin de faciliter les transactions 24h sur 24 sur tout le continent, favoriser la titrisation pour doper les émissions dans la finance verte et unifier la supervision des marchés européens, peut-être sous la houlette de l'Autorité européenne des marchés financiers. L'ancien premier ministre italien Enrico Letta, doit lui aussi, faire des propositions sur ce sujet, dans un rapport sur la modernisation du marché unique attendu en avril. Son successeur et ancien président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, planche, lui, sur les défis à la compétitivité de l'Europe, dont les financements sont un des éléments.

* * *

La réforme des rémunérations des hauts fonctionnaires transposée à l'hospitalière et à la territoriale – Acteurs Publics

Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, vient d'annoncer la transposition de la réforme de la haute fonction publique aux directeurs d'hôpital et aux administrateurs territoriaux. Leur grille indiciaire va être alignée sur celle des administrateurs de l'État et un nouveau régime de primes va être mis en place pour les cadres hospitaliers.

L'annonce était particulièrement attendue par les syndicats et les associations de la fonction publique hospitalière et de la territoriale. À l'occasion des 32^{es} Journées nationales de l'Association des directeurs d'hôpital (ADH), vendredi 15 mars, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, a confirmé la transposition de la réforme de la haute fonction publique à ces directeurs d'hôpital, mais aussi aux administrateurs territoriaux. Une annonce intervenue à peine quelques jours après celle de la déclinaison de cette même réforme aux corps techniques de l'État.

“La logique, c’est d’avoir une approche commune de la haute fonction publique pour répondre aux enjeux d’attractivité, de fidélisation et d’efficacité”, a affirmé le ministre lors de ces Journées. L’objectif est “d’attirer des profils plus diversifiés, de construire des parcours plus individualisés et de dynamiser les carrières, afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l’action publique et aux attentes des hauts fonctionnaires”, a développé Stanislas Guerini dans un courrier adressé aux partenaires sociaux et corédigé par le ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, Frédéric Valletoux.

Transposition complète et similaire

La transposition de la réforme aux directeurs d’hôpital et aux administrateurs territoriaux se matérialisera ainsi par la *“complète application”* à ces derniers des grilles indiciaires mises en place pour les administrateurs de l’État, ce corps interministériel créé dans la foulée de la mise en extinction des grands corps de l’État (inspections, préfectorale, diplomatie...).

“On va transposer les grilles exactement comme on l’a fait pour l’État, a précisé Stanislas Guerini. Il y aura bien une structure en 3 grades et l’amplitude des grilles leur sera commune.”

Pour rappel, 3 syndicats de directeurs d’établissement de santé (Syncass-CFDT, CH-FO et UFMICT-CGT) avaient appelé à la grève en octobre dernier pour dénoncer des *“blocages”* dans la transposition des nouvelles grilles salariales aux cadres de la fonction publique hospitalière. *“On a su convaincre qu’on avait besoin de transposer pleinement, complètement et de façon similaire cette réforme”, a répondu Stanislas Guerini lors des Journées de l’ADH.*

Un nouveau régime de primes pour les directeurs d’hôpital

Outre le volet indiciaire, l’harmonisation des rémunérations concernera également le régime indemnitaire des directeurs d’hôpital. Leur *“prime de fonction et de résultats”* (PFR) va ainsi être remplacée par un régime de primes inspiré du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (Rifseep) existant déjà dans la fonction publique d’État et dans la territoriale. Selon l’exécutif, en effet, la PFR des directeurs d’hôpital ne permettrait pas

aujourd'hui de "valoriser suffisamment l'exercice de fonctions ou des responsabilités nouvelles".

Assurant vouloir "aller vite", Stanislas Guerini promet de finaliser "au cours du prochain semestre" la transposition de cette réforme de la haute fonction publique aux quelque 3 000 directeurs d'hôpital et 3 600 administrateurs territoriaux. Des travaux supplémentaires sont également annoncés pour les autres cadres hospitaliers que sont les directeurs des soins (DS) et les directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), pas encore officiellement concernés par la transposition de la réforme de la haute fonction publique.

PAR BASTIEN SCORDIA

* * *

« La Chine deviendra-t-elle vraiment la première puissance économique mondiale ? » - Le Monde

[Chronique](#)

Les économistes sont de moins en moins certains que l'économie chinoise puisse dépasser celle des Etats-Unis, malgré les promesses du Parti communiste chinois, rapporte Harold Thibault, correspondant du « Monde » à Pékin, dans sa chronique.

Le basculement de l'histoire est écrit, les courbes doivent se croiser, la Chine va dépasser les Etats-Unis et redevenir la première puissance économique mondiale. Mais quand ? Il y a bien eu 2014, lorsque le produit intérieur brut (PIB) chinois exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) est passé devant celui des Etats-Unis – cette mesure compare un panier représentatif de produits et services de chacune des économies pour établir ce qu'elle permet d'acheter, éliminant l'impact des taux de change. Mais, dans un monde d'échanges, c'est bien le PIB nominal, converti en dollars, qui permet de mesurer le poids réel d'une économie par rapport aux autres.

Or, la chute de croissance pendant la pandémie liée au Covid-19, puis [celle du marché immobilier](#), ont entraîné la Chine dans une situation qui, sans tomber pour l'heure dans une crise dramatique, est morose : chômage élevé des jeunes, faible consommation des ménages inquiets de l'avenir, déflation... Cette fragilité n'empêche pas des percées majeures, par exemple l'automobile électrique. Selon les statistiques officielles, l'économie a progressé de [5,2 % en 2023](#). Selon le Fonds monétaire international, le PIB devrait atteindre 18 560 milliards de dollars (environ 17 026 milliards d'euros) en fin d'année.

Au même moment, l'économie américaine, qui sort de l'inflation, est toujours à la pointe de la tech et profite d'une énergie à bas coût en tant que premier producteur de pétrole et de gaz. Elle a enregistré une croissance de 2,5 % en 2023, son PIB atteint 27 970 milliards de dollars. On est bien loin des années où, autour de 2010, la Chine enregistrerait de 8 % à 10 % de croissance, tandis que les Etats-Unis étaient en récession.

Vieillessement de la population

Certains osent donc la question : la Chine deviendra-t-elle vraiment la première puissance économique mondiale ? Et prennent l'exemple du Japon, qui, après sa fulgurante ascension dans les années 1980, a stagné. Longtemps, le consensus établissait que les courbes se croiseraient dans les décennies 2020 et 2030. Mais, fin 2022, les économistes de Citibank considéraient que la date se situerait plutôt au milieu de la décennie 2030. Ceux du Centre japonais de recherche économique pensent, quant à eux, que la Chine ne franchira jamais ce cap, tout comme l'économiste Mohamed El-Erian, président du Queens' College de Cambridge (Royaume-Uni) dans le [Financial Times, en septembre 2023](#). Le Centre for Economics and Business Research de Londres calcule que la Chine sera bien la plus grande économie... pendant vingt et un ans, avant que les Etats-Unis ne repassent devant en 2057, eux-mêmes doublés, autour de 2081, par l'Inde. Les pessimistes soulignent la difficulté de la Chine à basculer vers une vraie société de consommation et pointent le fardeau du vieillissement d'une population qui a déjà atteint son pic.

Mais ces questions ont-elles un sens pour le quotidien des Chinois ? Le PIB par habitant en a certainement plus. Or, il est actuellement de 83 000 dollars aux Etats-Unis et de 13 000 dollars en Chine (24 000 dollars en PPA). Si le « rang » est important, c'est d'abord parce que le Parti communiste chinois (PCC) a passé un pacte avec sa population, réitéré par Xi Jinping au début de ses mandats : avoir construit, d'ici à 2049, pour les 100 ans de la République populaire, un « *grand pays socialiste moderne* », une puissance « *forte* ». La perspective de la plus haute marche du podium est implicite.

Les dirigeants avaient été très modestes lors du dépassement des Etats-Unis en PPA en 2014, tout comme quand la Chine a dépassé l'Allemagne et le Japon. Car la population sait bien qu'elle vit beaucoup moins bien que celle de ces pays ! Mais pour rendre plus d'un milliard de personnes individuellement « *prospères* », il faut nécessairement devenir la première économie mondiale. Si le PCC n'a pas amené la Chine à ce rang en 2049, la promesse d'un avenir économique radieux pour chaque Chinois n'aura pas été tenue. 2049, la seule année qui compte vraiment.

[Harold Thibault\(Pékin, correspondant\)](#)

* * *

DÉCRYPTAGE

La réforme de l'assurance santé des fonctionnaires patine – Les Echos

Les fonctionnaires de l'Etat sont censés bénéficier dès 2025 de contrats d'assurance santé négociés au niveau des ministères et pris en charge pour moitié par l'employeur public. Officiellement, le calendrier n'est pas remis en cause, mais plusieurs sources prévoient un report de la réforme pour certains ministères.

Les fonctionnaires devront-ils attendre plus longtemps que prévu avant de bénéficier d'une [assurance santé](#) financée pour moitié par l'Etat ? Ce coup de pouce pour leur pouvoir d'achat est normalement attendu pour janvier 2025, mais des ministères aussi importants que ceux de [l'Education nationale](#) et de l'Intérieur n'ont pas encore franchi des étapes indispensables à sa concrétisation.

Chez les assureurs santé comme chez les syndicats de la fonction publique, les doutes se multiplient sur le fait que le calendrier puisse être partout respecté. Et l'hypothèse d'un report semble de plus en plus crédible. « On commence à se poser des questions », lâche Hervé Moreau, secrétaire national du SNES-FSU.

Nouvelles dates

« Plus le temps passe, plus cela va être compliqué », souligne Eric Chenut, le patron de la fédération de mutuelles, la Mutualité Française. « Il faut quand même un délai minimal de mise en production, d'information des agents et des retraités », met-il en garde. « De nouvelles dates de mise en oeuvre sont évoquées pour plusieurs ministères, sans certitude pour le moment », explique le dirigeant d'une mutuelle, qui préfère rester anonyme.

Annoncée en 2020, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) doit permettre aux fonctionnaires de bénéficier, comme les salariés du privé, d'une couverture santé et éventuellement prévoyance (pour le décès et l'invalidité), négociée par leur employeur et largement financée par celui-ci. De quoi tourner la page des mutuelles choisies librement par les agents avec des niveaux d'aide très disparates selon les ministères.

Incertitudes à l'Education nationale

Censée être déclinée à partir de 2024 pour quelque 2,5 millions d'agents de la fonction publique d'Etat, la réforme a été [reportée au printemps dernier au 1er janvier 2025](#) . Depuis, plusieurs ministères ont lancé des appels d'offres pour sélectionner les assureurs qui couvriront leurs agents. C'est le cas de la Transition écologique, des Armées, de l'Agriculture, et des services du Premier ministre (qui ont dû s'y reprendre à deux fois). Les futurs assureurs n'ont cependant pas encore été choisis.

Surtout, ni le ministère de l'Intérieur, ni le mastodonte formé par l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et les Sports, n'ont lancé leurs appels d'offres. Pour ce dernier, les organisations syndicales n'ont même pas paraphé l'accord qui doit ouvrir la voie aux appels d'offres.

« L'accord sera signé prochainement compte tenu des délais de procédure de marché public », indique-t-on au cabinet de la ministre de l'Education nationale, Nicole Belloubet. Même son de cloche du côté de l'Enseignement supérieur. Le ministère de la Fonction publique d'Etat se veut lui aussi rassurant. « En l'état, le calendrier n'est pas remis en question », déclare l'entourage du ministre Stanislas Guerini.

Repasser devant le Parlement

Des syndicats de l'éducation tiennent cependant pour acquis que la réforme prendra plus de temps que prévu. « On nous a dit que ce serait au mieux juillet 2025, et probablement septembre », indique Véronique de Aguiar, de l'Unsa Education. « Ce qui nous inquiète c'est de voir que les services ont si peu anticipé les problèmes juridiques », déplore-t-elle. « On espère qu'on ne va pas avoir encore un report », s'alarme Laëtitia Aresu, du Sgen-CFDT.

« Si l'appel d'offres est en avril, et que le choix de l'assureur se fait en juillet-août, je ne vois pas qui, sur la place, serait capable d'affilier 1,4 million de personnes en seulement quelques mois, balaye un assureur. Ils devraient décaler d'un an, avec un début des contrats en 2026. Ça réglerait tout. »

Non seulement la réforme concerne un très grand nombre de personnes, mais elle révolutionnera la façon de travailler des mutuelles historiques de fonctionnaires, qui tentent de s'adapter à marche forcée de peur de disparaître. Par ailleurs, nombreux sont les acteurs qui s'inquiètent du degré de préparation de l'Etat, notamment sur le plan informatique.

Si un ou des reports étaient bel et bien confirmés, le gouvernement devrait en tous les cas repasser devant le Parlement, pour amender une nouvelle fois sa copie.

Solenn Poullennec et Amélie Laurin

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.